

N° d'entreprise :

Raison sociale :

Annexe IS - Données collaborateur

Une copie est à conserver par l'employeur

(A compléter uniquement pour le personnel soumis à l'impôt à la source ainsi que pour les personnes domiciliées en France)

1. Informations concernant le travailleur·se imposé·e à la source

Sexe masculin féminin

***Autre activité lucrative** oui non

Nom

Si oui : Depuis le

Prénom

Employeur(s)

Etat civil

Canton

Depuis le

Pays

Taux d'activité total chez les autres employeurs :

variable ou inconnu

Activité dans l'entreprise :

Type d'activité accessoire principale

Pour personnel frontalier :

Taux d'activité fixe variable

Attestation de résidence fiscale oui non

2. Informations concernant le conjoint du travailleur·se imposé·e à la source

Sexe masculin féminin

***Activité lucrative** oui non

N° AVS 756.

Employeur

Nom

Canton

Prénom

Pays

Pays de domicile

Depuis le

Date de naissance

Nationalité(s)

Titre de séjour

*Activité lucrative ou revenu acquis en compensation (chômage, indemnités perte de gain, rente AVS/AI)

3. Barème pour travailleur·se imposé·e à la source

Cocher le barème correspondant à la situation du collaborateur et noter le nombre d'enfants pour lesquels une allocation familiale entière ou différentielle est ou va être octroyée par une caisse Suisse.

Barème	Nbre d'enfant	Situation familiale
A	0	Personne seule (célibataire, séparée, divorcée ou veuve) sans enfant ou ne vivant pas en ménage commun avec ses enfants ou des personnes nécessiteuses.
A		Personne seule ne faisant pas ménage commun avec ses enfants. <u>Ce barème n'est applicable que sur autorisation de la Section impôt à la source du canton de référence.</u>
B		Couple marié dont seul l'un des conjoints exerce une activité lucrative.
C		Couple marié dont les deux conjoints exercent simultanément une activité lucrative.
H		Ce barème s'applique aux personnes célibataires, séparées, divorcées, veuves, vivant en ménage commun avec des enfants ou des personnes nécessiteuses, dont elles assument l'essentiel de l'entretien. Seuls les enfants pour lesquels le contribuable bénéficie d'allocations familiales versées par une caisse suisse peuvent être pris en considération dans ce barème.

Par sa signature, l'employé·e atteste que les informations fournies ci-dessus sont exactes et s'engage à informer immédiatement son employeur de tous changements de sa situation personnelle (état civil, décès, naissance, déménagement, activités professionnelles, etc)

Lieu et date :

Signature :

Fédération vaudoise des entrepreneurs - Société coopérative, Route Ignace Paderewski 2, Case postale, 1131 Tolochenaz

T +41 21 632 10 00 / F +41 21 632 10 09 - www.fve.ch

